

MAIRIE DE VALBELLE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N° 40/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le seize juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames BLANC Andréa, GRANATO Laura, GONNET Béatrice, LYON Lucienne, Messieurs VADOT Pierre-Yves, CHAUVEAUX Boris, DAUMAS Baptiste, FONTANARAVA Vincent, RAPHAELIAN Paul, et RICHAUD Fabien.

Absente excusée : Madame RENON Céline

Convocation et affichage : 09/07/2026

Monsieur RAPHAELIAN Paul a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

OBJET : REALISATION D'UN PIEGE A GRAVIER : DEVIS

Monsieur le Maire explique aux conseillers que lors d'épisodes pluvieux importants des graviers et des pierres déboulent du chemin de St Pons et vont dans la rue du Village. De plus ces graviers et ces pierres bouchent la grille d'évacuation d'eau qui se trouve au début de la rue de la Bouironne, en conséquence l'eau dévale la rue du Village jusqu'à la place.

Il propose de créer un piège à graviers sur le chemin de St Pons qui permettrait de retenir les graviers et les pierres qui descendent de ce chemin.

Le devis élaboré par l'entreprise SIMLAC TERRASSEMENT est d'un montant de 1492,12 € HT.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve la réalisation d'un piège à gravier,**
- **valide de l'entreprise SIMLAC TERRASSEMENT est d'un montant de 1492,12 € HT.**
- **autorise Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 21 juillet 2026

Pierre-Yves VADOT

Le secrétaire

Paul RAPHAELIAN

